

Document de travail

« **Le bureau de la balance du commerce au XVIII^e siècle** »

N° 2009-05

Avril 2009

Loïc Charles

(Université de Reims, EconomiX et INED)

Guillaume Daudin

(Université de Lille, EQUIPPE et OFCE/Sciences Po)

Observatoire Français des Conjonctures Économiques

69, Quai d'Orsay 75340 Paris Cedex 07

Tel : 01 44 18 54 00 Fax : 01 45 56 06 15

E-mail: ofce@ofce.sciences-po.fr Web: <http://www.ofce.sciences-po.fr>

Le Bureau de la balance du commerce au XVIII^e siècle

Loïc Charles¹
Guillaume Daudin²

2009-05
Avril 2009

Résumé

Actif de 1713 à 1792, le Bureau de la balance du commerce a produit une série presque complète de données sur le commerce extérieur de la France au XVIII^e siècle. Cependant, les jugements des historiens sur les travaux du Bureau ont été réservés : peut-on s'en servir comme base pour une étude détaillée du commerce français ? Cet article propose une étude historique détaillée de son fonctionnement. Il détaille dans une première partie les changements institutionnels nombreux qu'a connus le Bureau entre 1713 et 1791. Il montre, dans une seconde partie, que, malgré ces changements, les pratiques de collecte et de traitement des données économiques n'ont pas connu d'altération majeure.

Mots clés : France, XVIII^e siècle, Statistiques, Administration, Commerce international

Codes JEL : F14 N01 N43 N73

¹ Professeur des Universités à l'Université de Reims, EconomiX et INED. charles@ined.fr

² Professeur des Universités à l'Université Lille-I, EQUIPPE et OFCE. gdaudin@mac.com

Plusieurs travaux ont tenté de faire l’histoire du Bureau de la balance du commerce³. Actif de 1713 à 1792, le Bureau a produit une série presque complète de données sur le commerce extérieur de la France au XVIIIe siècle. Cependant, les jugements des historiens sur les travaux du Bureau ont été extrêmement réservés. Beaucoup ont mis en cause, à la suite d’Ernest Labrousse et de Bertrand Gille, la qualité des données recueillies⁴. D’autres ont émis un avis plus positif, en soulignant toutefois les disparités dans la qualité des données notamment en début (avant 1725) et en fin de période (les années 1780)⁵. Enfin, tous s’accordent à une ou deux exceptions près pour considérer la reconstruction par Arnould d’une série complète du commerce extérieur comme à peu près inutilisable⁶. De ce fait, l’établissement d’une série complète du commerce extérieur français pour le « court » dix-huitième siècle est apparu, sinon impossible – après tout Arnould l’a fait ! –, du moins très peu fiable.

Notre article s’inscrit au contraire dans un projet qui vise, à terme, à reconstruire une telle série sur des bases méthodologiquement saine. La tâche est ambitieuse. Il n’est pas question de s’y attaquer directement ici, mais simplement de justifier une telle entreprise en proposant une étude historique détaillée du fonctionnement du Bureau de la balance du commerce. L’objectif de notre article est de valider l’hypothèse suivante : au-delà des changements institutionnels nombreux qu’a connu le Bureau de la balance du commerce entre

³ Léon Biollay, *Études économiques sur le XVIIIe siècle. Le Pacte de famine. L’Administration du Commerce*, Paris, Guillaumin, 1885 ; Ruigero Romano, 1957, « Documenti e prime considerazioni intorno alla balance du commerce della Francia dal 1716 al 1780 », in *Studi in onore di Armando Sapori*, Milan, Istituto editoriale cisaopino, p. 1267-1299 ; Michel Beaud, « Le Bureau de la Balance du Commerce, 1781-1791 », *Revue d’histoire économique et sociale*, 42, 1964, p. 357-377 ; Michel Morineau, « La Balance du commerce franco-néerlandais et le resserrement économique des Provinces-Unis au XVIIIe siècle », *Economisch Historisch Jaarboek*, 30, 1965, p. 170-233. Pour une synthèse récente de ces travaux, voir : Guillaume Daudin, *Commerce et prospérité: la France au XVIIIe siècle*, Paris, PUPS, 2005, p. 191-198.

⁴ Ernest Labrousse, *La crise de l’économie française à la fin de l’Ancien Régime et au début de la Révolution*, (1944) Paris, PUF, 1990, p. 112 ; Bertrand Gille, *Les Sources statistiques de l’histoire de France : des enquêtes du XVIIe siècle à 1870*, Paris-Genève, Minard-Droz, 1964, p. 95-97 ; Jean Tarrade, *Le Commerce colonial de la France à la fin de l’Ancien Régime : l’évolution du régime de l’exclusif de 1763 à 1782*, Paris, PUF, 1972, p. 723-726 ; Romano, art. cit., p. 1271 et suiv.

⁵ Michel Morineau, *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1985 ; Patrick Verley, *L’Échelle du Monde : Essai sur l’industrialisation de l’Occident*, Paris, Gallimard, 1997, p. 439 et suiv. ; Daudin, *op. cit.* ; François Crouzet, *La guerre économique franco-anglaise au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2008, p. 24-34.

⁶ *Ibid.*, p. 28. Les deux exceptions sont Patrick Verley et Guillaume Daudin (voir note précédente), mais seul ce dernier utilise systématiquement les chiffres d’Arnould.

1713 et 1791, et qui ont amené Michel Beaud à évoquer l'existence de deux Bureaux distincts de la balance du commerce, les pratiques de collecte et de traitement des données économiques n'ont pas connu d'altération majeure au cours du siècle. Les différences constatées sont des différences de degrés, mais ne justifient pas une opposition absolue à toute reconstruction, dès lors que cette dernière s'inspire des résultats de la critique des sources pour effectuer ses évaluations.

Le premier point que nous voudrions souligner est la richesse des sources existantes sur le Bureau de la balance du commerce et son fonctionnement. Elles sont pourtant mal connues et n'ont, pour une large part, pas été utilisées. En effet, les études précédentes sur le Bureau de la balance du commerce n'ont utilisé qu'un fonds limité de sources primaires, provenant presque toutes du registre F12 des Archives Nationales de Paris⁷. Seule la dernière période du Bureau de la balance du commerce (1781-1791), période pour laquelle ce fonds est le plus complet, a été étudiée de manière approfondie. Notre connaissance de ce que Beaud a appelé le « premier Bureau » de la balance du commerce, c'est-à-dire celui qui a fonctionné jusqu'au début des années 1780, reste très superficielle et se limite pour l'essentiel aux informations contenues dans un mémoire rédigé par Pierre Bruyard (directeur de ce Bureau de 1756 à 1783) en 1787.

Toutefois, d'autres fonds concernant le Bureau de la balance du commerce existent. Un premier fonds, le plus riche, est celui de la collection Bruyard déposée aux Archives néerlandaises d'histoire économique à Amsterdam : il comprend une partie des papiers personnels et administratifs de Pierre Bruyard et de son fils⁸. Le deuxième fonds est constitué par des documents qui ont longtemps été conservés dans les Archives de la Statistique Générale de France. Transféré aux Archives Nationales de Paris dans la dernière décennie et catalogué très récemment, il comprend essentiellement des documents à caractère statistique

⁷ Seul Michel Morineau a utilisé deux autres fonds tirés des bibliothèques municipales de Rouen et de Saint-Brieuc. Ils n'offrent toutefois que très peu d'éléments sur le fonctionnement du Bureau.

⁸ Sandra Bos, Jan Lucassen, et Roger de Peuter, « Inventaire de la Collection Bruyard concernant le Bureau (de la Balance) du Commerce et l'Inspection des Manufactures sous l'Ancien Régime (1571-1831) », *Inventarisatie bijzondere collecties, NEHA Amsterdam-6*, 1996. Ce document est consultable sur le site de l'Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis :

<http://www.iisg.nl/archives/pdf/10729184.pdf>. Les papiers de la famille Bruyard ont été achetés par Posthumus dans les années 1930.

concernant l'administration économique d'Ancien Régime⁹. Le troisième fonds rassemble les archives du physiocrate Pierre-Samuel Du Pont de Nemours qui sont déposées dans le Delaware¹⁰. Enfin, nous avons également eu recours aux archives de la Chambre de commerce de la Rochelle où on trouve un dossier consacré à la balance du commerce¹¹.

En combinant ces sources avec les archives conservées à Paris, nous pouvons reconstruire de manière suffisamment précise l'histoire administrative du Bureau de la balance du commerce et l'histoire de ses pratiques dans la collecte et l'utilisation des données économiques de 1713 à 1792. Les documents consultés confirment la discontinuité notée par les historiens dans l'histoire du Bureau de la balance du commerce entre la première époque qui s'achève avec le renvoi de Bruyard en 1783 et la seconde époque du Bureau qui s'achève le 27 septembre 1791 lorsqu'il est officiellement supprimé par un décret de l'Assemblée Nationale¹². Beaud, dont le travail fait autorité sur l'histoire de cette institution, a présenté la création du Bureau de 1783 comme une réponse à la routine des méthodes employées et à la médiocrité des travaux effectués par le Bureau de Bruyard dénoncées par Du Pont de Nemours dans un rapport rédigé à la demande de Necker (voir *infra*)¹³. Le nouveau Bureau constitue, nous dit-il, un progrès au plan des méthodes de travail et de la présentation des données par rapport à celui de Bruyard¹⁴. De notre côté, nous pensons que la transformation du Bureau est plutôt liée à la profonde réorganisation de l'administration des finances entamée sous le ministère Necker et continuée, non sans hésitation, par ses successeurs¹⁵. En effet, le second Bureau a conservé l'essentiel des méthodes du travail du premier Bureau. Il y

⁹ Ce fonds comprend trois cartons : F/12/13100 à 13102. Voir Christiane Douyère-Demeulenaere, "Mémoires sur le commerce (XVIIIe siècle) F/12/13100 à 13102. Inventaire détaillé." Centre Historique des Archives Nationales, Paris, 2005.

¹⁰ Hagley Museum and Library, Eleutherian Mills Historical Library (EMHL), Papers of Pierre Samuel Du Pont de Nemours (1739-1817) and his two wives. Un inventaire de ce fonds a été effectuée par John Beverly Riggs, *A guide to the Manuscripts in the Eleutherian Mills Historical Library*, Greenville (Delaware), 1970.

¹¹ « Correspondance passive de la Chambre de Commerce avec le Contrôle Général », A.D. de Charente Maritime, Fond Chambre de Commerce de La Rochelle, Carton XXVII La Rochelle. Nous remercions Paul Cheney d'avoir attiré notre attention sur ces archives et de nous en avoir fourni une copie.

¹² Il continue en fait à fonctionner jusqu'en 1792 avec le même directeur, Potier. Il n'est finalement remplacé que le 13 octobre 1792 par le « Bureau des archives du commerce » dont la direction est confiée à Arnould, sous-directeur du Bureau de la balance du commerce. Cf. M. Beaud, art. cit., p. 365.

¹³ *Ibid.*, p. 366.

¹⁴ *Ibid.*, p. 358-9 et 367-371. Toutefois son article ne contient pas de justification de ce jugement.

¹⁵ Divers aspects de cette réorganisation ont notamment été étudiés par J.F. Boshier, *French Finances 1770-1795 : From Business to Bureaucracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970. Voir également : Philippe Minard, *La Fortune du colbertisme : État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998.

a eu, au plan des pratiques administratives, une grande continuité, alors même que les modifications dans la structure administrative du Bureau ont fait croire à une réelle rupture entre le premier et le second Bureau.

I. La structure administrative du Bureau de la balance du commerce

1. La direction de la balance du commerce.

Au plan administratif, la rédaction de la balance du commerce est sous la responsabilité directe du directeur du commerce de 1713 à 1777. Il occupait une place centrale au sein de l'administration du commerce. Lui-même un des quatre intendant des finances, il supervisait les intendants du commerce et, plus généralement, toutes les affaires touchant au commerce devaient passer sous ses yeux¹⁶. La correspondance officielle de la balance du commerce, notamment avec les chambres de commerce, était signée du directeur du commerce et non du directeur de la balance du commerce. Cela montre le caractère relativement subalterne de cette dernière fonction au plan administratif dans le premier Bureau de la balance du commerce¹⁷. Il n'acquiert une existence bien plus significative au plan administratif, sanctionnée par son apparition dans l'Almanach royal, qu'à partir de 1782.

En 1777, suite à la suppression des offices d'intendant des finances, la direction du commerce est transférée au directeur des finances jusqu'à la suppression de ce titre en 1783. Ensuite, et jusqu'en 1785, le directeur de la balance du commerce rend compte directement au contrôleur général des finances. À partir de 1785 (arrêt du 29 mars), cette tâche est assurée par « deux commissaires généraux, pour les relations du commerce extérieur », Boyetet (pour les pays du Sud) et le physiocrate Dupont de Nemours (pour ceux du Nord) dont la fonction de superviser la rédaction de la balance du commerce¹⁸. Cette architecture administrative est remise en cause par l'arrêt du 2 février 1788, qui supprime ces deux commissions et renvoie désormais la tâche de supervision de la balance du commerce au Bureau du commerce.¹⁹ De ce fait, la suppression du Bureau du commerce entraîne *de facto* la suppression officielle du

¹⁶ Cf. Pierre Bonnassieux et Eugène Lelong, *Inventaire analytique des procès verbaux du Conseil de commerce et bureau du commerce 1700-1791*, Paris, 1900, p. XVII-XX.

¹⁷ Pour ne pas surcharger la rédaction, nous avons synthétisé les principales informations sur les directeurs de la balance du commerce dans un tableau à la fin de cette section.

¹⁸ M. Beaud, art. cit., p. 361-362.

¹⁹ F12 108, f. 11.

Bureau de la balance à la fin du mois de septembre 1791 (même s'il survivra encore plus d'un an).

Dès l'origine, la balance du commerce entretient des rapports étroits avec la compagnie des Fermes générales. Cette dernière était la seule institution à disposer des moyens humains et matériels suffisants pour recueillir des données régulières et précises sur le commerce extérieur français. Cette proximité se voit notamment dans le fait que le premier directeur de la balance du commerce, Grandval, était un des deux Fermiers généraux siégeant au Conseil de commerce²⁰. À la fin des années 1730, Grandval, qui devait déjà être assez âgé au moment où il obtint sa commission, était devenu incapable de remplir seul sa tâche du fait des « infirmités que lui causent son grand âge ». On nomma donc, le 20 janvier 1738, Jean-François La Borde, alors député de Bayonne au Bureau du commerce, pour l'assister dans ce travail²¹. La Borde était nommé sans appointements, mais bénéficiait de la survivance de la charge à la mort de Grandval. Deux ans plus tard, La Borde devenu Fermier général abandonna sa commission et elle fut confiée dans les mêmes termes à Baroz, premier commis du directeur du commerce et intendant des finances Louis Fagon. Baroz travailla plusieurs années à la balance du commerce sans rémunération jusqu'à la mort de Grandval, qui survint à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin 1747. Baroz devint alors, comme convenu, directeur de la balance jusqu'à son décès le 31 mars 1756. Son successeur est Pierre Bruyard, premier commis du directeur du commerce Daniel Charles de Trudaine²².

Après avoir réorganisé en profondeur l'organisation administrative des finances du royaume, Necker va, à la fin de 1778, s'intéresser au Bureau de la balance du commerce. Il saisit l'occasion d'une séance du Bureau du commerce du mois de décembre 1778 lors de

²⁰ Sur Grandval, cf. Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, p. 674 (notons qu'il se trompe lorsqu'il fixe son décès à 1716, sur la foi de son retrait des Fermes). Ambroise-Marie Arnould, *De la balance du commerce et des relations commerciales extérieures de la France dans toutes les parties du globe particulièrement à la fin du règne de Louis XIV et au moment de la Révolution*, Paris, Buisson, 1791-1793, p. 122. Il y a une légère ambiguïté sur son nom, puisqu'il a été également identifié comme « Féval de Grandval », cf. Catherine Kawa, *Dictionnaire biographique des employés du ministère de la première République*, Paris, 1993, entrée « Féval, Louis Théodore François ».

²¹ NEHA, Archives Bruyard, item 39.

²² Sur la vie et la carrière de Bruyard, cf. Bos, Lucassen et de Peuter, art. cit., p. 6-7 et NEHA, Archives Bruyard, item 6, item 39.

laquelle le « tableau de la balance du commerce » est présenté²³. Il charge alors le physiocrate Du Pont de Nemours de rédiger un rapport détaillé sur les méthodes du Bureau de Bruyard²⁴. Du Pont rend son rapport à Necker au début du mois de mai 1779 ; ce dernier ne le fait toutefois circuler qu'au début du mois d'août²⁵. Quelques semaines après sa mise en circulation, le fermier-général Jacques-Joseph Brac de la Perrière est chargé d'élaborer « un nouveau plan pour faire tenir par les receveurs des Fermes dans une autre forme et au moyen de laquelle on puisse être mieux assuré que l'on ne l'a été jusqu'à présent de la réalité des quantités de marchandises » importées et exportées²⁶. Bruyard propose alors ses services à Brac de la Perrière, mais ce dernier les refuse²⁷. Bruyard est finalement mis à la retraite le 7 mai 1783²⁸.

A l'origine, les Fermes avaient choisi un certain « sieur Magnas » qu'elles firent venir de Bordeaux pour diriger le nouveau Bureau. A l'automne 1781, il est décidé de le subordonner à l'intendant du commerce extérieur, Louis-Guillaume de Vilevault. Il est le premier directeur officiel et appointé pour ses services du « nouveau Bureau »²⁹. Vilevault ne reste en poste qu'un peu plus de deux ans, avant d'être remplacé par un autre intendant du

²³ Turgot, 1913-1923, « Lettre de Turgot à De Pont, 13 décembre [1778] », in Schelle, *Œuvres de Turgot*, Tom. V, p. 576. Le tableau des échanges extérieurs était traditionnellement présenté une fois l'an au contrôleur général des finances lors d'une réunion du bureau du commerce. Il devait ici s'agir du tableau de l'année 1776.

²⁴ NEHA, Archives Bruyard, item 43. La meilleure source sur la vie et la carrière de Du Pont de Nemours est : Ambrose Saricks, *Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, Lawrence, 1965.

²⁵ Il existe deux copies de ce rapport présentant des différences significatives. La première (« Sur le travail qui sert à former les États annuels de la balance du commerce », EHML, Archives Du Pont de Nemours, W2-4596) contient de nombreux ajouts autographes de Du Pont : il semble que ce soit le brouillon qui a servi à établir la copie au propre envoyée à Necker. Cette copie porte la mention « 9 may 1779 ». La seconde (« Sur le travail qui sert à former les États annuels de la balance du commerce », NEHA, Archives Bruyard, item 72) est une copie au propre sur laquelle est indiqué : « Remis a M. Bruyard l'original de cette lettre par M. Tolozan le 6 aout 1779 ».

²⁶ NEHA, Archives Bruyard, item 53. Brac de la Perrière était le représentant des Fermes au Bureau du commerce (1777-1791), voir P. Bonnassieux et E. Lelong, *op. cit.*

²⁷ Brac de la Perrière lui répond (le 19 novembre 1779) : « Permettés que je diffère de vous donner un rendez-vous fixe... », NEHA, Archives Bruyard, item 54.

²⁸ C'est la date indiquée sur son brevet de pension, cf. NEHA, Archives Bruyard, item 6.

²⁹ Sur la vie et la carrière de Louis-Guillaume de Vilevault, voir : Michel Antoine, *Le cœur de l'État. Surintendance, contrôle général et intendance des finances 1552-1791*, Paris, 2003, p. 456, 512, 529, 535-36 ; Michel Antoine, *Le Gouvernement et l'administration sous Louis XV*, Paris, 2004 (nouvelle édition). 243 et « Dossier personnel de Vilevault », AN, Marine, C7 350.

commerce, Pierre-Joseph Colonia, qui prend ses fonctions au 1^{er} janvier 1784³⁰. La nomination de Colonia quelques semaines après l'arrivée de Calonne au contrôle général montre que la direction du Bureau de la balance du commerce est désormais un poste politique. Il sera d'ailleurs remplacé à la tête du Bureau peu après la chute de son protecteur (8 avril 1787)³¹. Son successeur, Gabriel Isaac Douet de la Boullaye, est également maître des requêtes. Comme ses prédécesseurs, il cumule la direction du Bureau avec une intendance des finances au département des Fermes générales, et comme eux, il perdra ses places à la chute de son protecteur³². De surcroît, Douet de la Boullaye semble avoir été un directeur particulièrement discret puisque ni Bruyard dans ses divers écrits rédigés en 1787, ni les minutes des séances du bureau du commerce de la première moitié de l'année 1788 ne mentionnent son nom³³. De 1781 à 1788, le directeur paraît avoir été une fonction à caractère plutôt politique et honorifique. La direction des opérations de calcul et d'écriture de la balance était en réalité déléguée à un chef issu des Fermes (Magnas puis Potier).

Quoiqu'il ne devienne officiellement directeur qu'à la mi-1788, Jean Potier semble avoir été le principal interlocuteur du ministre dès le début de l'année³⁴. La nomination de Potier constitue un nouveau tournant dans la direction du Bureau. En effet, contrairement à ses trois prédécesseurs, Potier n'est pas maître des requêtes. Il est issu de l'administration des Fermes où il a été commis pendant 13 ans. Potier fut intégré au nouveau Bureau de la balance du commerce peu après sa fondation, puisqu'il émarge comme sous-chef dès le 1^{er} janvier 1783. Il est chef du Bureau dès le 1^{er} février 1784 et il obtient officiellement le titre de Directeur du Bureau en 1788. Il s'y maintient jusqu'à la suppression définitive de l'ancienne

³⁰ Sur la vie et la carrière de Pierre-Joseph de Colonia, voir : M. Antoine, *Le cœur...*, *op. cit.*, p. 534, 536 et 543 ; M. Antoine, *Le Gouvernement...*, *op. cit.*, p. 113-114.

³¹ Si le successeur de Calonne au contrôle général, Bouvard de Fourqueux, resta trop peu de temps en place pour lui trouver un remplaçant, il n'y avait guère de doutes que les jours de Colonia étaient comptés. Ainsi, Bruyard tenta alors de faire jouer ses liens de longue date avec la famille Trudaine (Bouvard de Fourqueux était le beau-père de Trudaine de Montigny) pour obtenir la direction du Bureau en faveur de son fils alors inspecteur ambulant des manufactures. La démission de Bouvard de Fourqueux après seulement trois semaines condamna la démarche des Bruyard père et fils à l'échec. Sur cette tentative, cf. NEHA, Archives Bruyard, item 4, 5, 10, 87 et 88.

³² Les principaux événements de la carrière de Douet de la Boullaye peut-être retracés à partir de : M. Antoine, *Le Gouvernement...*, *op. cit.*, p. 130 et M. Antoine, *Le cœur...*, *op. cit.*, p. 528, 534, 543 et 551-2. Douet de la Boullaye est mentionné comme Directeur du Bureau de la balance du commerce pour le second semestre 1787 et le premier semestre 1788 dans les registres comptables de la caisse de commerce, cf. F12 728.

³³ Cf. NEHA, Archives Bruyard, item 87, 88 et 92 et F12 108.

³⁴ C. Kawa, *op. cit.*, entrée « Potier, Jean ».

administration royale à la fin du mois de septembre 1791. Il continue d'exercer néanmoins la direction du « Bureau des Archives du commerce » qui le remplace. Il cède sa place l'année suivante, le 11 août 1792, à son sous-directeur, Ambroise Marie Arnould, et fait valoir ses droits à la retraite en novembre 1792³⁵.

³⁵ *Almanach royal*, année 1788, p. 230.

Premier Bureau de la balance du commerce

Directeur	Entrée-sortie	Autres responsabilités/remarques
Grandval	18/4/1713-début juin 1747	Fermier-général jusqu'en 1716 / assisté par La Borde (20/01/1738-7/11/1740), puis par Baroz (7/11/1740-juin 1747)
Baroz	3/6/1747-31/3/1756	1 ^{er} commis du directeur du commerce
Bruyard	5/4/1756-7/5/1783	1 ^{er} commis du directeur du commerce

Nouveau Bureau de la balance du commerce

Directeur	Entrée-sortie	Autres responsabilités/remarques
Vilevault	22/10/1781-01/01/1784	Intendant du commerce extérieur et maritime (16/11/1767- sept. 1783) Intendant au département des Fermes générales (fin 1781- 4/01/1784)
Colonia	01/01/1784-juin 1787	Intendant au département des Fermes générales (4/01/1784-juin 1787)
Douet de la Boullaye	Juin 1787-juin 1788	Intendant au département des Fermes générales (5/06/1787-31/08/1788)
Potier	Juin 1788-août 1792	Sous-chef du Bureau de la balance du commerce (01/01/1782-01/02/1784) Chef du Bureau de la balance du commerce (01/02/1784-juin 1788)
Arnould	11/08/1792- 13/10/1792	Sous-directeur du Bureau de la balance du commerce (?-11/08/1792) Directeur du Bureau des archives du commerce (13/10/1792- ?)

2. *La place du Bureau au sein de l'administration royale*

L'histoire institutionnelle du Bureau de la balance du commerce fait donc apparaître deux périodes bien distinctes que Michel Beaud caractérise en distinguant le « premier Bureau » dont l'existence couvre la période 1713-1783 et le « nouveau Bureau » fondé en 1781 et qui s'éteint officiellement en septembre 1791. Le nouveau Bureau a dès l'origine une place bien plus conséquente dans l'administration économique de la monarchie. Alors que le premier n'était qu'une fonction associée à la direction générale du commerce et dirigée par un simple commis, le second est dirigé par un maître des requêtes et il est mentionné à l'Almanach royal dès 1782³⁶. Au-delà de cette différence de statut, les deux Bureaux vont être pris dans des problématiques administratives assez similaires. Tout au long de leurs existences, ils seront ballottés entre trois institutions liées au gouvernement royal : l'administration des Finances qui, *via* le contrôle général et les intendances, a la haute main sur la plupart des affaires économiques du royaume ; la Ferme générale qui, bien que semi-publique, est la seule institution à posséder un personnel suffisamment nombreux pour collecter les données du commerce avec l'étranger ; le Ministère de la Marine qui, en principe, a en charge la direction des échanges extérieurs et entretient un réseau de chargés d'affaires, les consuls, dans certaines places commerciales étrangères. À partir de ce constat, on peut rendre compte de l'histoire des Bureaux en caractérisant les différents équilibres de pouvoirs au sein duquel ils ont déployé leurs activités.

La première période s'étend de 1713 au début des années 1740. Elle est caractérisée par le rôle important de la compagnie des Fermes générales. C'est un fermier général, Grandval, qui est chargé de sa rédaction et lorsqu'en 1738 il est devenu incapable d'assurer cette tâche correctement, c'est à nouveau un homme des Fermes, La Borde, que l'on choisit pour l'assister. De ce point de vue, le remplacement en 1740 de La Borde par Baroz, qui prendra plus tard la direction de la balance du commerce, est moins anodin qu'il n'y paraît. Il débouche sur une distanciation du Bureau de la balance du commerce vis-à-vis des Fermes générales. Cet éloignement est confirmé lorsque Rouillé succède à Fagon en tant que directeur du commerce en 1744. En effet, alors que ce dernier avait le département des Fermes dans son intendance des Finances, son successeur, intendant du commerce puis conseiller d'État, n'a plus de rapport direct avec les Fermes. C'est une seconde période qui s'ouvre alors, qui va

³⁶ Beaud, art. cit., p. 361-63. Le corps des maîtres des requêtes était le vivier de la haute administration royale. Cf. Vivian Gruder, *The Royal Provincial Intendants: A Governing Elite in Eighteenth-Century France*, Ithaca, 1968.

durer jusqu'à la réorganisation de l'administration des finances initiée par Necker en 1777. Le Bureau de la balance du commerce est alors dominé par l'administration du commerce et son directeur, un des quatre intendants des finances. Cette période d'indépendance vis-à-vis des Fermes générales se traduit notamment par une plus grande sophistication dans la présentation de la balance du commerce. Cette indépendance permet également un contrôle ex-post sur les activités des Fermiers généraux par l'administration des finances, comme l'explique Bruyard en 1787³⁷.

La suppression des offices d'intendant de finances, dont celui de Trudaine de Montigny, annonce la troisième et dernière époque du premier Bureau de la balance du commerce. Suite au rapport de Du Pont, Necker prend le parti d'associer à nouveau les Fermes générales à la direction du nouveau Bureau de la balance du commerce qui sera domicilié à l'Hôtel des Fermes. Le choix de Necker est assez logique puisque les receveurs des Fermes collectent l'essentiel des données utilisées par le Bureau. Sa démission, le 21 mai 1781, entraîne d'ailleurs peu de modifications dans le plan de réorganisation du Bureau. En effet, Vilevault, choisi par Joly de Fleury, est non seulement chargé de la Balance du commerce, mais plus généralement de la supervision de l'ensemble du département des Fermes³⁸. Comme il dépend également de la Marine comme intendant du commerce maritime, il fait le lien entre les trois institutions. Au regard de ces éléments, la nomination de Vilevault et la mise en place du nouveau Bureau apparaissent donc moins comme une révolution que le retour à la situation qui prévalait sous Colbert et Ponchartrain : le ministère de la Marine et la direction générale des finances sont associées à la direction générale du Bureau de la balance du commerce et confient entièrement les opérations de collecte des données et les calculs aux Fermes générales³⁹.

La nomination de Colonia sous Calonne témoigne d'une certaine continuité puisque, comme Vilevault, il a le département des Fermes au contrôle général. Elle signale toutefois une certaine perte d'influence du ministère de la Marine, Colonia n'ayant aucun lien avec celui-ci. Ceci explique peut-être la réticence de ce ministère à partager les informations

³⁷ « [C]'est par la Balance du Commerce que le Ministre peut juger d'un coup d'œil des diverses branches de Commerce qui ont fleuries, ce qu'elles ont produites à la ferme et sur lesquelles par conséquent on peut faire supporter aux fermiers des augmentations dans leur bail. », « Mémoire de 1787 », 1787, Bruyard, AN, F12 1834A.

³⁸ M. Beaud, art. cit., p. 362-363.

³⁹ Thomas Schaeper, *The French Council of Commerce, 1700-1715. A study of Mercantilism after Colbert*, Columbus, Ohio State University Press, 1983, p. 10-12 et 193-200.

économiques que lui fait parvenir son réseau de consuls et son attitude très critique sur le travail et les résultats de la balance du commerce⁴⁰. La nomination de deux commissaires généraux en 1785 peut alors être interprétée comme une tentative pour dissiper les tensions qui étaient apparues au grand jour lors de la préparation du traité de commerce franco-anglais de 1786⁴¹. En effet, aux côtés de Du Pont, un proche de Calonne, la Marine est à nouveau associée à la direction de la balance du commerce par l'intermédiaire d'Edouard Boyetet, ancien chargé des affaires à la Cour d'Espagne⁴². Il faut néanmoins constater que ce nouvel équilibre n'a été obtenu qu'au prix d'un alourdissement significatif de la structure administrative du Bureau de la balance du commerce. Il est désormais dirigé par un maître des requêtes, supervisé par deux commissaires généraux, et le travail est organisé dans les faits par un chef de bureau à l'Hôtel des Fermes qui règne sur un bataillon croissant de commis (voir section suivante). De fait, le coût total du fonctionnement du Bureau a été une des préoccupations majeures des commissaires du Bureau du commerce au moment de la réorganisation administrative du début de l'année 1788 : la question fut discutée au cours des séances du 28 février et du 22 avril 1788 du Bureau du commerce⁴³.

Douet de la Boullaye est la première victime de cette réorganisation. Le titre de directeur est donné à l'ancien chef du Bureau, Jean Potier. Par ailleurs, la fonction de commissaire général disparaît également. Leurs attributions sont confiées au Bureau du commerce qui supervise désormais les travaux de la balance du commerce⁴⁴. Désormais dirigé par un technicien de l'économie, le Bureau de la balance du commerce, devenu une entité

⁴⁰ L'opposition politique entre Calonne et Castries a certainement joué un rôle non négligeable. Sous Castries, la Marine met en place un véritable réseau d'information économique parallèle à celui des Fermes. Cf. Bruno Ricard, 1993, « Les consulats, l'administration du commerce et l'information économique extérieure (1681-1789) », in *Études et Documents*, V, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, p. 35-57

⁴¹ En 1784, Boyetet et Du Pont s'étaient plaint à Calonne de la mauvaise volonté de l'administration de la Marine qui entraîne le retard de leurs travaux sur la balance anglaise, cf. Donaghay, art. cit., p. 299-300. L'absence de balance pour les Etats-Unis en 1785 peut probablement lui être également imputée, car ce n'est qu'à partir de 1786 que la Marine fournit régulièrement des données concernant les échanges entre les États-Unis et les colonies françaises.

⁴² Cf. Stanley Stein et Barbara Stein, *Apogee of empire : Spain and New Spain in the age of Charles III, 1759-1789*, London, John Hopkins University Press, 2003, p. 326-337.

⁴³ Cf. F12 108, f. 41-55 et 148-165.

⁴⁴ Édouard Boyetet, désormais inspecteur général et directeur du commerce, supervise de manière plus directe le Bureau. Du Pont, ramené au simple rang d'inspecteur général du commerce, ne joue plus aucun rôle ; il n'assiste d'ailleurs à aucune séance du Bureau du commerce entre février 1788 et septembre 1791.

administrative à part entière depuis 1781, est de nouveau mis à une certaine distance des luttes politiques au sein du gouvernement. Cette organisation perdure même au-delà du rattachement du Bureau au ministère de l'intérieur en septembre 1791 et son changement de nom en 1792.

3. *Le personnel et le coût du Bureau de la balance du commerce*

Comme nous l'avons vu, le statut du Bureau de la balance du commerce et sa structure administrative ont connu plusieurs changements significatifs de 1713 à 1791. Elles ont eu des conséquences sur le volume des emplois mobilisés par le Bureau et, par conséquent, sur le coût total de la balance du commerce pour l'administration royale. Lors de sa fondation, le Bureau était considéré comme une dépendance des Fermes. La rémunération de son premier directeur, Grandval, était essentiellement considérée comme une indemnité destinée à rémunérer ses frais de bureaux et ses commis. En 1713, Grandval recevait 4 900 livres tournois. Cette somme fut portée en février 1716 à 10 000 livres, dont 6 000 destinées à son Bureau ; le reste étant consacré à compenser la charge de travail supplémentaire des bureaux des receveurs des Fermes des principales places de commerce⁴⁵. En dehors de ces dix bureaux (sur 230), l'administration des Fermes travaille gratuitement pour la balance du commerce. De même, les chambres de commerce et les intendants sollicités pour établir les prix des marchandises ne reçoivent aucune compensation pour leur labeur.

Les appointements du directeur restent identiques jusqu'à la suppression du premier Bureau en 1783. Il faut toutefois apporter quelques précisions. Premièrement, cette somme incluait à la fois la rémunération du directeur et celle de ses commis, dont le nombre a évolué du simple au double selon les époques. En 1716 Grandval indique qu'il est « obligé d'employer et de payer quatre commis » pour la balance du commerce, alors que Bruyard se contente, en 1783, de deux commis⁴⁶. Cette économie, que l'on peut évaluer à environ 2 000

⁴⁵ Rouen, 1000 livres à partir d'octobre 1715 ; Lyon, Bordeaux et Saint-Malo, 800 livres à partir d'avril 1716 ; Bayonne, Nantes et Saint-Valery sur Somme, 200 livres à partir d'avril 1716 ; Lille, La Rochelle et Dunkerque, 200 livres, à partir de respectivement du 29 août 1720, 23 mai 1731 et 26 juin 1731. Enfin, la gratification du receveur de Bayonne a été augmentée de 400 livres le 8 avril 1726, cf. NEHA, Archives Bruyard, item 74, 100 et 101.

⁴⁶ Ceci s'explique probablement par le fait que Grandval ne participait guère aux travaux de la balance du commerce, se contentant de les superviser, ce qu'il n'est même plus capable de faire à partir de 1738 (cf. *supra*).

livres, s'ajoute à son revenu annuel⁴⁷. Deuxièmement, Baroz et Bruyard sont des « cumulards » : ils sont rémunérés à la fois comme premier commis du directeur du commerce et comme responsable de la balance du commerce. De cette façon, Bruyard reçoit, à partir de 1756, d'une part 6 000 livres des Fermes pour la balance du commerce, et d'autre part 5 000 livres d'appointements de premier commis, auxquels s'ajoutent 1 200 livres de frais de bureau, de la caisse du commerce. À partir de 1767, il reçoit en plus une gratification annuelle prélevée sur la caisse du commerce de 3 000 livres, soit un total brut de 15 200 livres et un total net de 11 600 livres (15 200 – 3 600)⁴⁸. Bruyard (et Baroz avant lui) recevait également des dédommagements pour le loyer, les frais et la rémunération de divers employés de bureau au titre de premier commis⁴⁹. Ainsi, en 1777, la caisse du commerce a versé au total 12 912 livres tournois à Bruyard, soit 6 712 livres de plus que les sommes que nous avons énumérées ci-dessus⁵⁰. Il est fort possible qu'une partie de cet argent ait été employée aux travaux sur la balance du commerce.

En ce qui concerne le personnel du Bureau lui-même, et quoique l'on ait de peu de renseignements détaillés à ce sujet, il semble qu'il soit d'une grande stabilité. Ainsi, à la suppression du premier Bureau, ses deux employés étaient Claude-Antoine Féval, entré au Bureau en 1737, et son fils, Louis Théodore François, qui a commencé à travailler avec son père à l'âge de seize ans, en 1773. Ce dernier demeure dans le second Bureau. De même, les rémunérations du père et du fils – respectivement 1 500 et 700 livres au début des années 1780 – n'ont probablement que très peu évolué au cours du siècle. Cette conclusion peut d'ailleurs être étendue au nouveau Bureau puisque Féval fils gagne en 1792 2 400 francs ramenés à 2 200 en 1793⁵¹.

⁴⁷ En 1778, Bruyard évalue ses frais au titre du Bureau à 3 600 livres, dont 1 200 pour le loyer, ce qui laisse entre 2 000 et 2 400 livres pour la rémunération des deux commis suivant que l'on inclut ou pas les frais de bureau (papier, encre, etc.) dans le loyer (NEHA, Archives Bruyard, item 39). Dans un mémoire de 1787, Bruyard affirme qu'il versait au total 2 200 livres à ses deux commis (« Mémoire de 1787... », Bruyard).

⁴⁸ Voir note précédente. Nous supposons que le chiffre donné par Bruyard en 1778 avait peu changé depuis la fin des années 1760.

⁴⁹ Notons également que Bruyard a bénéficié, à partir de 1783, d'une retraite plutôt généreuse de 8 000 livres (dont 3 800 au titre de la balance du commerce), NEHA, Archives Bruyard, item 6.

⁵⁰ « Etat des personnes portées sur la Caisse du Demi pour Cent », AN, F12 823, f. 8. Au plan matériel, la distinction entre les deux bureaux dirigés par Bruyard était forcément minimale : ils étaient non seulement dirigés par le même homme, mais également situés physiquement au même endroit (l'hôtel particulier des Trudaine).

⁵¹ Féval est alors rémunéré comme un commis expérimenté, l'augmentation sensible de rémunération (de 1 500 à 2 400 francs) entre l'époque de son père et 1792 peut être pour l'essentiel attribuée à l'inflation révolutionnaire. C. Kawa, *op. cit.*, entrée « Féval, Louis-Théodore-François ».

Au total, le premier Bureau de la balance coûte peu à l'État royal – un peu moins de 15 000 livres – et il demande une force de travail très limitée, entre deux et quatre commis. Le nouveau Bureau représente, dès sa fondation, une charge financière beaucoup plus importante. Le premier coupable en est son directeur qui reçoit 40 000 livres (contre 10 000 pour Bruyard). Cette rémunération est brute et, comme dans le premier Bureau, elle comprend probablement une partie des rémunérations du personnel qu'il a sous ses ordres. L'indemnité versée par le Bureau aux Fermes générales a aussi augmenté de manière spectaculaire : c'est désormais 211 bureaux (contre 10) qui reçoivent des compensations monétaires pour un coût total de 30 000 livres⁵². A partir de 1786, cette somme sera encore augmentée du fait de la rémunération des greffiers de l'amirauté des trois ports francs (Bayonne, Dunkerque et Lorient) qui commencent à collecter les données à la place des receveurs des Fermes. Ils sont payés au moins 24 livres par enregistrement pour un total de 6 000 livres⁵³.

Pour gérer ce flot d'information grandissant, le nouveau Bureau de la balance du commerce fait appel à un personnel beaucoup plus nombreux. Ainsi, à sa prise de fonction en janvier 1784 Colonia a sous ses ordres sept personnes, effectif qu'il juge très insuffisant. Il obtient son doublement au cours des quatre années suivantes⁵⁴. Cette phase prolongée de recrutement s'achève semble-t-il en 1787 : aucun des collaborateurs en place en 1795 n'a été recruté après cette date. D'ailleurs, en 1795 le Bureau – désormais nommé Bureau des archives du commerce – est redescendu au chiffre de sept collaborateurs, directeur compris.

Si on ne peut aspirer à l'exhaustivité du fait de la destruction des archives des Fermes générales sous la Révolution, il est néanmoins possible d'établir un portrait assez précis des employés de la balance du commerce. Ayant presque toujours commencé comme clerc ou garçon de bureau, ils ont un profil identique à celui des employés des Fermes, dont ils sont assez souvent issus, et des ronds-de-cuir du ministère de l'intérieur étudiés par Catherine Kawa⁵⁵. L'écriture, l'exactitude et, pour certains, le calcul sont les qualités qui reviennent le

⁵² Pierre-Joseph de Colonia, 1787, « Travail du Bureau depuis son établissement en 1782 », NEHA, Archives Bruyard, item 93.

⁵³ NEHA, Archives Bruyard, item 93, f. 13.

⁵⁴ D'après Bruyard, mais il y a probablement un peu d'exagération dans ce chiffre, il y aurait eu « une vingtaine de collaborateurs » au Bureau dans la deuxième moitié de 1787, cf. « Mémoire de 1787... », Bruyard ; Arnould, « Mémoire sur la formation de la balance du commerce », 1795, AN F12 1834B ; NEHA, Archives Bruyard, item 93.

⁵⁵ Sur les neufs employés du ministère de l'intérieur passé par la balance du commerce étudiés par C. Kawa, trois ont été clerc de notaire ou de procureur, au moins deux sont passés par les Fermes et deux ont commencé

plus souvent dans leurs dossiers⁵⁶. Il faut également noter qu'il y a sûrement eu une certaine inflation dans les salaires moyens versés par le nouveau Bureau, du fait de l'apparition de nouveaux échelons administratifs : alors qu'un commis expérimenté est rémunéré entre 1 200 et 2 000 livres et qu'un débutant (garçon de bureau) touche moins de 1 000 livres, le sous-chef reçoit probablement plus de 3 000 livres et le chef de bureau émarge à plus de 5 000 livres.

Du fait de l'inflation des divers postes de dépenses de la balance du commerce, au début de 1788 le coût total du Bureau de la Balance est évalué à environ 100 000 livres, soit environ six fois plus que son prédécesseur⁵⁷. Les commissaires du Bureau du commerce s'inquiètent légitimement de cette évolution (cf. supra) et réagissent en confiant la direction du Bureau à son ancien chef, Potier. La conséquence immédiate est d'alléger la masse salariale puisque Potier reçoit 10 000 livres de revenu, soit quatre fois moins que ses prédécesseurs. On peut d'ailleurs remarquer que ce montant n'est pas très éloigné de la rémunération du directeur du premier bureau – il s'agit toutefois d'un montant net pour Potier⁵⁸.

II. La construction des données

Le Bureau a connu de nombreux avatars administratifs. Comme nous venons de le voir, cela n'a pas empêché une certaine continuité dans le personnel. La continuité notée pour les hommes se retrouve-t-elle pour les chiffres ? C'est ce que nous allons maintenant étudier en nous intéressant à manière dont les deux Bureaux de la balance du commerce ont construit les données du commerce international français au cours du siècle.

directement à la balance du commerce en travaillant avec un parent. Seuls Nicolas Domaget, militaire puis commis de particulier, et surtout Antoine Grandjean-Fouchy agrégé en droit, ont un profil un peu différent.

⁵⁶ Ainsi, Féval fils qui a commencé par travailler pour Bruyard avec son père dans les années 1770 avant de rejoindre le nouveau Bureau, dans lequel il deviendra calculateur puis sous-chef, est décrit comme « grand calculateur, exact et bon citoyen » ou encore Villemont, commis de 1787 et 1793, et qui dresse les tableaux, « il met tout le zèle et le soin que ce genre de travail exige : il est surtout d'une grande assiduité », cf. C. Kawa, *op. cit.*

⁵⁷ « Minutes des séances du Bureau du commerce », AN, F12 108, f. 163.

⁵⁸ Cette politique d'économie s'est brusquement amplifiée en 1792-1793, lorsque le blocus anglais a fait chuter le commerce extérieur français. C'est notamment la raison du départ de Potier (qui avait vu son salaire amputé de 4 000 livres). De même, les dossiers biographiques recueillis par C. Kawa laissent entendre qu'il y a eu un dégraissage significatif des effectifs du bureau en 1792 et 1793. Il n'y a pas moins de 3 départs non-compensés (sur 9 dossiers étudiés) durant cette période. Cf. C. Kawa, *op. cit.*

1. *Des pratiques en évolution*

Les Fermes sont la principale source d'information des deux Bureaux. L'arrêt du Conseil du 18 mars 1713 indique que le Bureau travaille à partir d'extraits des états de sortie et d'entrée des marchandises du Royaume pour l'étranger tenus par les bureaux des Fermes⁵⁹. C'est encore le cas du second Bureau, même s'il a systématisé la collecte des données. Tout d'abord, il sollicitait un nombre de bureaux de ferme supérieur : 521 contre 230. De plus, les employés des Fermes devaient tenir, plutôt que les extraits des états exigés par le premier bureau, un ou deux registres (suivant l'importance du bureau) d'au moins 48 feuillets, l'un pour les importations, l'autre pour les exportations, tant de marchandises soumises aux traites que de marchandises exemptes ou saisies⁶⁰. Dans les ports de mer ouverts aux commerces bénéficiant du privilège de l'entrepôt, les contrôleurs des entrepôts devaient faire un travail similaire. À partir de ces registres, deux états mensuels devaient être envoyés aux receveurs généraux avant le 10 de chaque mois. Chaque receveur général devait ensuite envoyer à Paris avant la fin du mois son propre état et le résumé bureau par bureau des états envoyés par ses subordonnés. Les registres étaient envoyés chaque année en même temps que les registres de comptes des traites à Paris pour en faire la comparaison⁶¹. En plus de ces travaux sur les mouvements de marchandises, les receveurs et contrôleurs des Fermes des ports de mer étaient aussi chargés de rédiger des états de navigation. Le nombre d'envois à traiter était donc bien plus considérable pour le second Bureau que pour le premier : 20 000 états et 1 529 registres contre, au plus, 1 500 mémoires⁶². Mais les sources à partir desquelles ces documents étaient construits étaient strictement identiques.

Par ailleurs, le premier comme le second Bureau ont été confrontés au problème des fraudes. Toutefois, les chiffres dont on dispose sur la contrebande montrent qu'elle était faible relativement aux chiffres globaux de commerce, même si elle pouvait constituer une

⁵⁹ NEHA, Archives Bruyard, item 74. Romano, art. cit, p. 1295.

⁶⁰ NEHA, Archives Bruyard, item 84, 85 et 93 (p. 3). Amsterdam

⁶¹ NEHA, Archives Bruyard, item 84, f. 8-9.

⁶² NEHA, Archives Bruyard, item 93, p. 3. Ces chiffres semblent exagérés, puisqu'à deux états par mois et par bureau on arrive à 12 504 états et, même à deux registres par bureau, on n'arrive qu'à 1042 registres. Pour le chiffre du premier Bureau, il est calculé en faisant l'hypothèse que les 92 bureaux dont les envois n'ont pas pu être examinés par Du Pont envoyaient chacun le même nombre de registre que les 138 dont il a pu examiner les 800 envois. Il est toutefois possible que tous ces 92 bureaux n'aient pas été sollicités, rendant ainsi le travail encore plus simple.

proportion significative du commerce de certains biens (le tabac, par exemple) ou de certains commerces bilatéraux (notamment ceux avec l'Angleterre)⁶³.

Par contre, les sources des deux Bureaux pour les prix des biens étaient différentes. A l'origine, les documents fournis par les employés des Fermes ne portaient que les volumes physiques des flux de marchandises. Le premier Bureau envoyait ensuite ces registres aux chambres de commerce et à deux intendants (Dijon et Chalons) pour qu'ils y ajoutent les prix⁶⁴. À partir de la confection de la balance de 1746, les registres portaient parfois des prix proposés par les employés de la Ferme générale⁶⁵. D'après Du Pont, ces estimations étaient portées en pure perte et n'étaient prises en compte ni par les intendants ni par les chambres de commerce. Toutefois, elles permettaient sans doute au Bureau d'avoir une base à laquelle comparer les envois des chambres de commerce et des intendants. D'ailleurs, les envois des chambres et des intendants ne satisfaisaient pas toujours le Bureau. Ainsi, les subdélégués de l'intendant de Châlons et Langres envoyèrent en 1780 des prix jugés beaucoup trop faibles pour la balance de 1778 : ils durent envoyer des estimations révisées⁶⁶.

En dernière instance, que ce soit par le biais des chambres de commerce qu'ils contrôlaient ou parce que les intendants se retournaient vers eux, les négociants avaient donc la responsabilité de l'évaluation des prix. Il est possible qu'ils aient eu intérêt à sous-estimer ces prix, de manière à justifier leurs demandes de secours et à minimiser les espoirs de prélèvements fiscaux⁶⁷. Il n'est pas facile de trancher ce point car il n'existe guère de données pour comparer les prix qu'ils donnaient aux prix réels. Un des rares exemples de ce type de comparaison effectué par Jean Tarrade pour les prix des produits coloniaux durant les années 1770 donne un résultat ambigu. D'une part, il montre que les prix donnés par les chambres de commerce reflétaient mal les variations annuelles. Mais, d'autre part, les chiffres qu'il donne montrent que le niveau de ces prix était assez proche du « véritable » niveau des prix⁶⁸. Dans une autre étude, Michel Morineau a montré que les prix utilisés par le Bureau en 1750 pour

⁶³ Marie-Hélène Bourquin et Emmanuel Hepp, *Aspects de la contrebande au XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 1969; V.-L. Bourrilly, « La Contrebande des toiles peintes en Provence au XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, XXVI, 1914, p. 52-75 ; Louis Dermigny, *La Chine et l'Occident. Le commerce de Canton au XVIIIe siècle : 1719-1833*, Paris, SEVPEN, 1964, p. 651-668 ; Crouzet, *op. cit.*, chapitre 2.

⁶⁴ La liste est celle des envois de 1779 à 1781 : NEHA, Archives Bruyard, item 79.

⁶⁵ A.D. Charente Maritime, Carton XXVII.

⁶⁶ NEHA, Archives Bruyard, item 80-81.

⁶⁷ C'est ce que pense notamment Du Pont : « Sur le travail qui sert à former les Etats annuels de la balance du commerce », 09/05/1779, Du Pont, EHML, Archives Du Pont de Nemours, W2-4596.

⁶⁸ Tarrade, *op. cit.*, p. 770-71.

les biens exportés de France vers la Hollande étaient cohérents avec les prix sur le marché d'Amsterdam. Les prix étaient toujours plus faibles au départ de France qu'à Amsterdam et les différences (de -20% à - 50%) étaient toujours plausibles⁶⁹. Dans les deux cas, les prix utilisés par le Bureau n'étaient donc pas trop loin du niveau véritable des prix⁷⁰. Aussi, il est raisonnable de croire que si les prix collectés par le premier Bureau reflétaient assez mal les variations de court terme, ils enregistraient convenablement les évolutions de moyen et long terme, en contraste avec les prix utilisés par les statistiques commerciales anglaises⁷¹. C'était d'ailleurs le souhait explicite du directeur du Bureau. Ainsi, en réponse aux chambres de commerces et aux intendants qui s'inquiétaient des problèmes posés par la volatilité des prix au cours de l'année et l'existence de prix différents pour des qualités hétérogènes Bruyard leur écrivait qu'il faut prendre « le point milieu des prix » ou « ni trop haut, ni trop bas, mais dans sa juste valeur »⁷². Il est donc vain de demander aux prix utilisés par le Bureau qu'ils rendent compte des mouvements conjoncturels puisqu'il cherchait à enregistrer des prix moyens réalistes, plutôt que les prix réels.

Le nouveau Bureau allait adopter dès sa fondation une procédure bien différente, puisqu'il demandait aux employés des Fermes de faire figurer les volumes et les prix des marchandises sur les registres qu'il réceptionnait. Paradoxalement, étant donnée l'importance de la discussion à ce sujet, les lettres d'instruction aux employés des Fermes ne disent pas grand-chose sur le relevé des prix. Par contre, les extraits de registres ou d'envois mensuels disponibles témoignent que les employés des Fermes fournissait effectivement les prix des marchandises. Ils étaient d'ailleurs habitués à donner des prix aux biens, puisque de nombreux droits étaient *ad valorem*. Les droits *ad valorem* étaient calculés sur des prix officiels, mais, contrairement à la Grande-Bretagne, ces prix étaient régulièrement modifiés pour suivre les

⁶⁹ Michel Morineau, « La Balance », art. cit.

⁷⁰ Pour les prix de Bordeaux : Paul Butel, *La Croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*, Lille, Service de reproduction des thèses, Lille III, 1973, p. 5-7. Pour les prix du blé entre 1760 et 1778 : Michel Morineau, 1975, « Quelques recherches relatives à la balance du commerce extérieur français au XVIIIe siècle : où cette fois un égale deux », in Pierre Léon, *Aires et structures du commerce français au XVIIIe siècle (colloque national de l'Association française des historiens économistes à Paris le 4-6 octobre 1973)*, Lyon, Centre d'histoire économique et social de la région lyonnaise, p. 1-45, p. 398, note 51.

⁷¹ Voir le jugement de Pierre Dardel, *Navires et marchandises dans les ports de Rouen et du Havre au XVIIIe*, Paris, SEVPEN, 1963, p. 20. Les prix anglais étaient des prix officiels qui n'étaient que rarement révisés. Cf. Ralph Davis, « English Foreign Trade (1700-1774) », *Economic History Review*, 15-Décembre, 1962, p. 285-303 et Ralph Davis, *The Industrial Revolution and British Overseas Trade*, Leicester, Leicester University Press, Humanities Press Inc., 1979.

⁷² NEHA, Archives Bruyard, item 76-77.

mouvements du marché. Leur qualité était très bonne pour au moins un exemple présenté par Jean Tarrade. Une taxe *ad valorem* de 3 % était due en France sur les importations en provenance des Antilles, payable dans les ports d'arrivée. La valeur des marchandises, du moins après 1739, était déterminée par négociation directe entre les députés du commerce, représentants des communautés marchandes, et les membres des Fermes. Les Fermes utilisaient efficacement toutes les données à leur disposition (gazettes, renseignements privés, *etc.*) et réussissaient à imposer des prix proches de la réalité malgré les protestations des députés⁷³. On ne peut pas offrir la même confiance aux prix proposés pour les biens affranchis de droits, comme l'étaient ceux destinés aux colonies⁷⁴.

Toutefois, pas plus que la méthode suivie par le premier Bureau, cette méthode n'a fait l'unanimité. Des mémoires postérieurs regrettent qu'on ne consulte plus les chambres de commerce et les négociants qui était au cœur de l'ancien système⁷⁵. Il n'est donc pas certain qu'il y ait eu de réel progrès dans l'évaluation du prix des marchandises. Dans les deux cas, les prix collectés semblent avoir mal reflété les évolutions de court terme (infra-annuelles), mais, par contre, ils suivaient très correctement l'évolution des prix réels dans le moyen et long terme.

2. *Les Bureaux mesuraient-ils le commerce du même ensemble territorial ?*

Le premier Bureau sollicitait moins de bureaux de Fermes que le second. Mais la différence en termes de volume commercial pris en compte était peu considérable. En effet, les états des bureaux de l'intérieur n'étaient intéressants que pour les marchandises mises sous plomb et celles soumises aux acquis à caution (c'est-à-dire qui payaient les droits ailleurs qu'à leur bureau d'entrée, quelqu'un s'étant porté caution de ce paiement). Ces marchandises ne formaient qu'une partie minime des échanges, à part celles qui étaient répertoriées par les bureaux des grandes villes commerçantes⁷⁶.

La mesure du commerce des ports francs et des provinces de l'étranger effectif posait des difficultés et a été au cœur des débats sur la balance de commerce. Il ne semble pas toutefois que les deux Bureaux aient utilisé des méthodes très différentes. Le premier bureau utilisait les receveurs des Fermes pour mesurer le commerce de certains ports francs et de la

⁷³ Tarrade, *op. cit.*, p. 760-68.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 724.

⁷⁵ AN, F12 13101, n° 31 et Potier, 1791, « Mémoire pour servir de réponse à celui qui a été communiqué par M. le Ministre de l'Intérieur pour la confection d'une Balance du commerce, AN, F12 1834B , f. 11.

⁷⁶ NEHA, Archives Bruyard, item 51.

Franche-Comté⁷⁷. Cependant, les Fermes n'ayant jamais pu convaincre les négociants de Dunkerque d'enregistrer la destination de leurs marchandises, le commerce de cette ville ne fut pas inclus au commerce général ; il était toutefois répertorié sur une feuille jointe au document de synthèse annuel⁷⁸. Le second Bureau procédait de la même manière jusqu'en 1786. À partir de cette date, il mesura le commerce des ports francs (Bayonne, Dunkerque, Lorient et Saint-Jean de Luz) grâce à la coopération du ministère de la Marine⁷⁹. Les officiers d'amirauté devaient envoyer des états à partir des déclarations des capitaines aux greffes de l'Amirauté. Cependant, le Bureau n'avait pu les convaincre, suite aux protestations des négociants, de distinguer les produits français des produits ré-exportés⁸⁰. Un problème similaire se posait pour les poudres et salpêtres, qui dépendaient d'une autre régie que les traites : des contacts ont été pris pour collecter les données à partir de 1787⁸¹.

L'arrêt du 30 août 1784 permet le commerce d'un certain nombre de marchandises en droiture entre les colonies françaises et le reste du monde (il s'agissait d'un essai de stabilisation de l'« Exclusif mitigé »). Il fallait donc maintenant collecter des informations dans les colonies pour mesurer le commerce entre la France et l'étranger. Or, il n'y existait pas de bureaux des Fermes. Les intendants des colonies reçurent l'ordre de dresser des duplicatas similaires à ceux des ports francs au cours de l'année 1786⁸².

La fiabilité des données venues à partir de 1786 des greffes de l'amirauté dans les ports francs ou des intendants des colonies était faible. Chaque capitaine était censé déclarer la taille de son navire, son chargement, sa destination ou son origine dans les greffes de l'Amirauté qui surveillait les mouvements maritimes. Il n'y avait pas de vérification systématique des déclarations, ni d'ailleurs d'incitation à rassembler des données fiables. Une comparaison établie sur les ordres de Castries confirme que les documents assemblés par les

⁷⁷ Dunkerque, Bayonne, Marseille, Lorient et la Franche-Comté sont mentionnés parmi les bureaux qui font des envois par Du Pont, cf. NEHA, Archives Bruyard, item 48.

⁷⁸ NEHA, Archives Bruyard, item 73, p. 14. Voir aussi : « Discussion de la construction de la Balance à Dunkerque et Marseille », Archives Nationales, F12, 1834A.

⁷⁹ Une solution avait manifestement déjà été trouvée pour Marseille, sans doute dans la continuité du travail du premier Bureau. Saint-Jean de Luz n'est pas citée par Colonia, mais se retrouve ailleurs : *Mémoire sur le commerce extérieur de la France, tant avec les puissances européennes qu'avec les Levantins, les nations barbaresques, et les anglo-américains pendant l'année 1787*, NEHA, Special collections, 596, item 1. p. 1-2. Voir aussi : NEHA, Collection Bruyard, item 93.

⁸⁰ NEHA, Special collections, 596, item 1, p. 2.

⁸¹ NEHA, Bruyard, item 93, p. 8.

⁸² NEHA, Bruyard, item 93 ; NEHA, Special collections, 596, item 1, p. 2 ; NEHA, Archives Bruyard, item 96.

greffes de l'amirauté et les bureaux des Fermes se contredisaient⁸³. En conséquence, l'Amirauté n'est pas une source sûre⁸⁴. Pour les mêmes raisons de manque d'incitation à rassembler des données fiables, les données collectées par les receveurs des Fermes dans les ports francs avant 1786 ne devaient valoir guère mieux.

Les consuls étaient aussi sollicités pour l'établissement de la balance. Ils envoyaient des états statistiques des échanges et de la navigation du port, parfois obtenus en soudoyant les employés des douanes locales⁸⁵. Cependant, ni Colonia, ni Arnould ou Potier n'expliquent l'usage qui était fait de ces documents : il est possible qu'ils servaient à vérifier les données existantes, ou à rédiger des commandes particulières.

Le traitement de l'étranger effectif était source de difficultés pour le premier comme pour le second Bureau. Un quart des envois reçus par le premier Bureau n'indiquaient comme lieux de destination des exportations ou d'origine des importations que des provinces faisant partie de l'« étranger effectif », interne au Royaume (Franche-Comté, Alsace, Marseille, Dunkerque, Bayonne, Lorraine). La plupart des envois reçus par le premier Bureau les incluaient dans leurs rapports sur les importations et les exportations du Royaume⁸⁶. La situation n'était pas différente pour le second Bureau. Les instructions aux employés des Fermes de 1781 les instruit de traiter comme l'étranger l'Alsace, la Lorraine, les Trois Évêchés, Marseille, Dunkerque et les îles de Corse, Bouin, Chaussey, Noirmoutier, *etc.*⁸⁷. Le commerce de Franche-Comté, Marseille, Dunkerque et Bayonne était exclu de la Balance du commerce, négligeant ainsi les biens qui passaient dans ces provinces en destination ou en provenance de l'étranger. Cela ne posait pas de problèmes car, comme nous l'avons vu, la Ferme y disposait de receveurs qui envoyaient leurs propres états (remplacés après 1786 par

⁸³ « Lettres de Castries aux différents commissaires », 30 août 1786, AN, Col., B193, f 438-39, Cité par Tarrade, *op. cit.*, p. 727 :

⁸⁴ *Ibid.*, p. 726. Ainsi, le fermier Brac de la Perrière juge que ces états « ne pourraient servir tout au plus que de décoration à ce bureau », cité par Beaud, « Bureau de la Balance du Commerce... », p. 371. Notons toutefois le constat plus positif de Bruno Ricard sur les données issues de l'administration de la Marine : Bruno Ricard, 1993, "Les consulats, l'administration du commerce et l'information économique extérieure (1681-1789)," dans *Études et Documents*, V. Paris: Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, p. 35-57.

⁸⁵ AN, F12 13101, n°32. Le texte de la demande du contrôleur général est dans « Mémoire sur le commerce de la Corogne », 1786, AN, F12 13101, n°36.

⁸⁶ Cf. Du Pont, NEHA, Archives Bruyard, item 72 et EHML, W2-4596.

⁸⁷ Par exemple dans les registres de la direction de Marseille dans « Envoi des bureaux des Fermes au bureau de la balance du commerce », 1789, AN, F12 1666 et 1667.

les envois de l'Amirauté dans le cas des ports francs). Le commerce de la Lorraine et, sans doute, celui de l'Alsace, étaient par contre inclus dans le commerce étranger⁸⁸.

Contrairement à ce qu'affirme le mémoire de Colonia en 1787, le recul des mesures de flux aux frontières n'était donc pas accompli. Le mémoire sur le commerce extérieur de 1787 confirme que l'Alsace, la Lorraine et les trois Évêchés étaient considérés comme extérieurs au royaume⁸⁹. Là encore, il n'y avait pas de différences considérables dans les aires géographiques prises en compte par les deux Bureaux.

3. *Des documents de synthèse comparables*

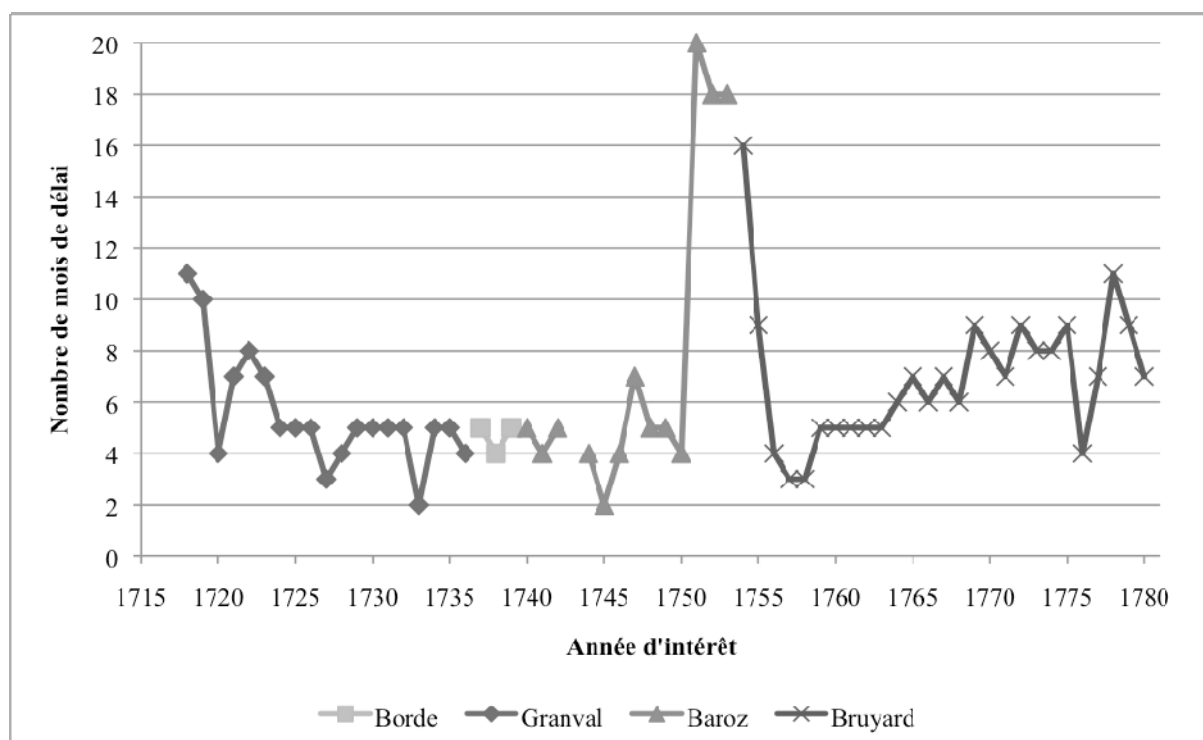
Nous savons peu de choses de la manière dont le Bureau travaillait quotidiennement. Une source indirecte nous donne toutefois des indications sur la régularité de sa production. Une série de lettres accompagnant l'envoi de ces cahiers entre 1719 et 1780 ont été conservées à La Rochelle⁹⁰. La date d'envoi des lettres suivant la fin de l'année d'intérêt reflète la rapidité du travail de synthèse préliminaire du Bureau. Ces délais sont indiqués dans la Figure 1, suivant l'identité du directeur au moment de l'envoi. Après une période de « mise en route », les lettres étaient envoyées entre avril et mai sous Grandval, La Borde et Baroz. Les envois ont été très tardifs au début des années 1750. Les délais ont été raccourcis après l'arrivée de Bruyard. Ils se sont rallongé lentement jusqu'au début des années 1770 puis se sont stabilisés.

⁸⁸ NEHA, Archives Bruyard, item 73.

⁸⁹ NEHA, Special collections, 596, item 1, p. 1.

⁹⁰ A.D. Charente Maritime, Carton XXVII.

Figure 1 : Délai d'envoi des récapitulatifs à la chambre de commerce de La Rochelle suivant le directeur du Bureau



Le retard considérable pris pour l'envoi des lettres portant sur 1751 peut s'expliquer par deux raisons. Peut-être est-ce que la vieillesse de Baroz gênait le fonctionnement du Bureau : cela serait confirmé par le fait que Bruyard a été capable de « reprendre en main » la situation assez rapidement à partir de 1756. Peut-être aussi est-ce que la création de nouveaux types de documents de synthèse à partir de l'année d'intérêt 1750 a désorganisé le travail du Bureau. Par ailleurs, l'augmentation très progressive des délais à partir du milieu des années reflète peut-être le fait que Bruyard n'employait que deux commis.

Très peu des documents produits par le premier bureau dans la première moitié du XVIII^e siècle nous sont parvenus. D'après Bruyard, Grandval faisait autant de cahiers que de directions des Fermes. Chaque cahier contenait la quantité et la valeur des objets du commerce en entrée et en sortie et précisait les partenaires. Il s'agissait là en fait simplement du retour des documents qui avaient été envoyés pour estimation des prix aux chambres de commerce et aux intendants. Ces cahiers ont sans doute permis à Arnould de reconstruire le commerce de 1716 et à Bruyard de faire ses tableaux récapitulatifs du commerce⁹¹.

Baroz innova en produisant un cahier par partenaire commercial plutôt que par direction des Fermes et en y ajoutant une feuille comprenant le résultat général du commerce

⁹¹ Arnould, *op. cit.*

des objets avec la récapitulation d'une année sur l'autre. Morineau a retrouvé à Saint-Brieuc les récapitulations de commerce avec l'Angleterre et la Hollande pour 1749, mais ils ne portent que sur les principaux articles en valeur. De plus, il a aussi retrouvé quatre registres d'états par Nation pour les années 1750 et 1751 qui ne sont pas mentionnés par Bruyard (qui parle d'un cahier par Nation)⁹². Ces registres donnent les valeurs, le volume, les destinations et les origines du commerce⁹³. D'après Bruyard, Trudaine lui aurait demandé d'innover en rassemblant dans un seul document la valeur de toutes les exportations et de toutes les importations. Ceux-ci se retrouvent à partir de l'année d'intérêt 1752, et ont donc peut-être été confectionnés en 1754 ou 1755, soit avant l'arrivée de Bruyard.

Cinq types de documents sont disponibles pour chaque année à partir de 1752 :

- Un cahier formant l'objet général du commerce organisé par ordre alphabétique de marchandises, mentionnant le pays d'origine ou de destination, la valeur et parfois la quantité. Ceux-ci se retrouvent à Amsterdam, Saint-Brieuc, Rouen et Paris. Entre 1752 et 1781, les années manquantes sont 1753, 1762 à 1766 et 1781.

- Un cahier contenant la récapitulation des entrées et des sorties de chaque nation par direction des Fermes. On les retrouve à Amsterdam, Rouen et Paris. Les années manquantes sont 1752, 1754-65, 1767, 1769, 1772 et 1781.

- Une comparaison avec l'année précédente puis un rapport sur six années.

- Une feuille avec le commerce de Dunkerque. Certaines de ces feuilles ont été conservées à Amsterdam et à Rouen.

- Une liste des marchandises dont les sorties excèdent les entrées de plus de 100 000 livres et une seconde liste pour les marchandises dont les entrées excèdent les sorties de plus de 100 000 livres. Certaines de ces listes ont été conservées à Amsterdam et à Rouen.

D'autres documents ont survécu, mais la plupart de ces productions n'allait pas au delà du rassemblement de chiffres. On est loin du centre d'expertise que fut – ou chercha à être – le Bureau dans les années 1780. En effet, alors que le travail de compilation et de présentation des données annuelles du commerce extérieur sous forme de tableaux synthétiques constituait l'unique tâche de Bruyard et ses commis, le nouveau Bureau était sollicité pour offrir un conseil économique beaucoup plus étoffé. D'une part le gouvernement lui commandait des études visant à préparer les négociations des traités économiques que la France passa successivement avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie. D'autre part, le Bureau

⁹² « États par Nation 1750-1751 », Bibliothèque Municipale, ms. 84-87: Saint-Brieuc.

⁹³ Morineau, « Commerce franco-néerlandais... » art. cit.

fut également chargé de mesurer les conséquences de l'arrêt du 30 août 1784 sur le commerce colonial de la métropole ainsi que les conséquences de l'établissement éventuel d'un tarif extérieur uniforme. Ces évolutions témoignent de l'élargissement considérable des activités du Bureau et de son importance grandissante dans l'administration économique du royaume à partir de 1781⁹⁴.

Toutefois, si les ambitions en matière de production de données telles qu'elles apparaissent dans les différents mémoires de 1787 et de 1788 étaient considérables, elles ne se concrétisèrent jamais complètement⁹⁵. Trois ouvrages prouvent tout de même que le second Bureau collectait plus de données que le premier : un « Mémoire sur le commerce extérieur de la France... en 1787 » se trouve dans les collections du NEHA. Il rapporte les bénéfices du fret, la navigation et les mouvements de matières précieuses⁹⁶. Un « extrait des résultats du commerce extérieur de la République française pendant l'année 1792 » rapporte aussi les produits de la pêche⁹⁷. L'ouvrage d'Arnould fait figurer bien entendu les données des différents commerces bilatéraux par classes de produit ainsi que des données de navigation pour 1787. De plus, il contient les données sur le commerce avec les Etats-Unis entre 1778 et 1788, sur le commerce français par généralité et par classes de produits avec les différentes parties du monde, et des séries chronologiques qui donnent notamment le commerce de la France avec les différentes parties du monde pour 1777-83 et 1784-8. Enfin, il isole les denrées des îles, d'Inde et de Chine re-exportées et étudie les pêches séparément⁹⁸. Le seul travail statistique de commande que nous ayons retrouvé est un ensemble de tableaux sur le commerce et la navigation entre la France et l'Angleterre en 1788⁹⁹.

Pour revenir au problème de la comparaison entre le travail des deux Bureaux, les « résumés généraux » qu'a produit le second Bureau sont finalement très semblables aux « objets généraux du commerce » du premier Bureau. Les résumés généraux étaient des importations et des exportations de la France par marchandise et par pays, distinguant les

⁹⁴ Tous ces éléments sont évoqués dans NEHA, Archives Bruyard, item 93 et 96, ainsi que dans les minutes de la séance du Bureau du commerce datée du 22 avril 1788, AN, F12 108, f. 148-165.

⁹⁵ NEHA, Archives Bruyard, item 96, p. 5 ; AN, F12 13101, n° 31, f. 1.

⁹⁶ NEHA, Special collections, 596, item 1, p. 1.

⁹⁷ « Extrait des résultats du commerce extérieur de la République Française pendant l'année 1792 », AN, F12 1834B.

⁹⁸ Ceci pour les données tirées du travail du Bureau. Il contient aussi un tableau des revenus et des emprunts mis en relation avec les balances en argent ; la population et les contributions des différentes généralités à la fin du XVII^e siècle et en 1784.

⁹⁹ « Tableaux sur le commerce et la navigation entre la France et l'Angleterre en 1788 », AN, F12 1834A.

prises et les épaves. Les années 1782 et 1787-1789 ont été conservées aux Archives nationales. Celles de 1787 à 1789 sont imprimées et suivies d'une notice sur les modifications de la balance qu'impliquerait l'intégration des colonies américaines à « l'étendue politique », ce qui suppose qu'on connaissait le commerce des Antilles¹⁰⁰, et d'une notice sur les importations de monnaies étrangères et de lingots. Les « résumés généraux » s'interrompent entre 1789 et l'an V (1796-7), puis reprennent sous la même forme jusqu'en 1821¹⁰¹. Une épave retrouvée mêlée avec des envois des bureaux de ferme indique des flux commerciaux pour des classes inconnues de produit pour 1777-1782, 1784, 1787-1790 et 1792-3. Ce document est le seul, à notre connaissance, qui cite des chiffres pour 1784, 1790 et 1793, laissant entendre que des balances, au moins partielles, ont sans doute été confectionnées pour ces années.

III. Conclusion

Pour résumer, l'examen de la construction des données par le premier et le second Bureaux indique une continuité plus grande que ne l'avait supposée Michel Beaud. Les envois des employés des Fermes aux frontières et aux ports ont été la base des travaux des deux Bureaux, de 1713 à 1792. Certes, le second Bureau a modifié la collecte des prix, puisqu'ils les a demandés aux employés des Fermes plutôt qu'aux Chambres de commerce et aux intendants. Mais il n'est pas certain que cette modification ait eu des effets décisifs. En effet, le premier Bureau avait lui aussi parfois connaissance des prix envoyés des employés des Fermes (en tous cas après 1746) et pouvait donc les confronter aux affirmations des Chambres de commerce et des intendants. Surtout, les prix du premier Bureau ne semblent pas s'être trop éloignés des prix réels. L'objet territorial des deux Bureaux était le même : tous les deux donnaient le commerce de la France, y compris des ports francs (même si la collecte de ces données se faisait avec difficulté), moins l'Alsace, la Lorraine et les trois Évêchés. Le second Bureau a aussi collecté le commerce des Antilles, mais il l'a toujours distingué du commerce de la France proprement dite. Finalement, les documents de synthèses qui nous sont restés après les réorganisations du milieu du siècle, « objets généraux » ou « résumés généraux » sont comparables. Comme cette continuité se retrouve également dans le profil du personnel

¹⁰⁰ D'ailleurs, parmi les mémoires qui furent présentés au Bureau du commerce le 28 avril 1788, « le 5^e a pour objet le commerce des isles françoises de l'Amérique, tant avec la métropole qu'avec l'étranger pendant l'année 1786. Il traite en même tems du commerce des noirs à la côte de Guinée, & des pêches nationales à Terre-Neuve, en Islande & sur nos côtes », AN, F12 149, f. 149.

¹⁰¹ AN, F12 249bis; AN, F12 250 ; AN, F12 251 et AF, F12 1835.

des deux Bureaux, notre étude indique qu'il est *a priori* possible de traiter les données du premier et du second Bureaux comme une série cohérente. Il ne reste donc « qu'à » recenser et à collecter les données accumulées dans les divers fonds d'archives.